

DELIBERATION N° 2023-04-011

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2023  
A 15 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Achat de bungalows à usage de vestiaires pour le personnel technique du Syndicat

*L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 15 heures*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **3 avril 2023**

Nombre de membres en exercice : **22**

Présents : **19**

Votants : **19**

Pour : **19**

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur **Éric BOUYOUX**

Présents :

Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel et Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Madame MAURY Catherine et Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DUPAS Éric pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Madame FAURET Catherine pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'installation sur le site de l'Eau Grande de bungalows à usage de vestiaires pour les agents du service technique, les locaux actuels à usage de vestiaires situés dans le bâtiment de l'ancienne station étant trop exigus et inadaptés (manque d'espace, de wc...).

Il propose l'installation de bungalows sur le terrain adjacent aux vestiaires actuels, il soumet les propositions de 3 sociétés consultées : BOX INNOV pour un montant HT de 25 557 € ; CALCUB pour un montant HT de 32 625 € et REGIS LOC pour un montant HT de 22 490 €.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :*

- Accepte la proposition de la Société REGIS LOC pour un montant HT de 22 490 € (montage et transport compris), des crédits suffisants sont inscrits au budget du Syndicat ;
- Décide que cet achat soit imputé au compte 213 du budget section investissement, et ce matériel soit amorti sur 15 ans ;

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Alain DELAGE

